

Compte rendu de l'intervention de l'A.N.O.D.E. au premier comité LINKY

4 mai 2011

L'A.N.O.D.E. a participé à la réunion du Comité Linky qui s'est tenue le 4 mai 2011. L'association a ainsi pu exprimer son point de vue sur le comptage évolué en général, et sur le projet Linky en particulier. Ci-dessous le détail de cette intervention.

L'A.N.O.D.E. considère que le comptage évolué et Linky doivent être appréciés selon trois types d'activité:

1) La fourniture d'électricité :

- Nous pensons que le comptage évolué est une formidable opportunité pour :
 - Améliorer la vie « électrique » du client¹, et donc simplifier la relation client-fournisseur.
 - Être en mesure de proposer aux clients des offres plus diversifiées et plus efficaces au niveau économique et environnemental, avec une meilleure gestion des pointes nationales.
- Le projet Linky semble répondre à ces objectifs², même si l'ANODE regrette que la construction de l'expérimentation n'ait pas pu permettre de tester réellement de nouvelles offres.
- Enfin, d'ici au déploiement généralisé des compteurs Linky, et comme le préconise le rapport « Sido-Poignant », il nous semble qu'il faudrait préparer les Français à la fin des options tarifaires du tarif réglementé (ex. : option « Bleu base »), qui ne donnent aucun signal vertueux de gestion de la demande.

2) La fourniture de services énergétiques à l'aval (et notamment les conseils en MDE) :

- Le fournisseur est au centre des questions de maîtrise de la demande d'énergie du simple fait des nombreuses obligations qui pèsent sur lui (responsabilité d'équilibre, gestion de l'accès au réseau, production de certificats d'économie d'énergie, obligation de capacité, conseils tarifaires, etc.). Il est donc nécessaire que le compteur évolué soit un outil efficace pour que ce dernier puisse inciter ses clients à adopter des comportements adaptés aux enjeux de l'efficacité énergétique et, plus globalement, du système électrique.

¹ Grâce à une facturation sur consommations réelles, et des changements de puissance ou de tarifs facilités...

² Exception faite du délai de réactivité insuffisant des signaux tarifaires à pointes mobiles. Il est aujourd'hui arrêté à 16 h la veille pour le lendemain dans le projet Linky, alors que cela est possible jusqu'à 6 heures du matin pour la journée avec les compteurs actuels tempo et EJP.

- Le projet Linky actuel ne permet pas de remonter toutes les informations nécessaires pour cela³. La mise en place de « BOX » sera donc indispensable pour assurer le développement de services énergétiques. L'A.N.O.D.E comprend qu'il s'agirait d'une décision correspondant à un optimum technico-économique, mais elle ne dispose pas d'éléments suffisants pour se positionner. Elle prend donc acte de ce choix.
- Concernant l'afficheur déporté, nous pensons qu'il constitue une « fausse bonne idée », car il serait très coûteux. Il nous semble en fait que le vrai problème n'est pas l'accès à l'information détaillée pour le consommateur – qui poserait de multiples difficultés pratiques - mais le traitement de l'information. Comment faire en sorte qu'il permette de proposer les services et les conseils de MDE les plus adaptés aux consommateurs ?
- L'A.N.O.D.E met par ailleurs en garde contre le fait que les Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD) pourraient éventuellement proposer une offre de services énergétiques. Ceci mettrait les fournisseurs en situation de concurrence déloyale avec le GRD sur cette activité – ce qui serait inacceptable. Linky ne saurait en aucun cas être un alibi pour aller dans ce sens.
- A noter que le traitement des données de consommation par le GRD sur un site internet dédié s'inscrirait déjà dans cette logique à la fois condamnable, et peu compréhensible pour le client final.

3) La distribution d'électricité :

- L'ensemble des parties prenantes s'accorde sur le fait que comptage évolué doit permettre d'optimiser la gestion des réseaux de distribution.
- Cependant, l'A.N.O.D.E souhaite que le projet Linky ne n'empêche pas la mise en concurrence des concessions de distribution d'électricité, dans l'éventualité où ce mode d'organisation de la distribution serait adopté.

NB : Nous tenons à souligner que le ciseau tarifaire subi par les fournisseurs alternatifs depuis l'ouverture des marchés les a jusqu'à présent empêchés de développer de nouvelles offres et de nouveaux services. L'A.N.O.D.E souhaite que les pouvoirs publics résolvent ce problème au plus vite, afin que les consommateurs puissent bénéficier du potentiel créé par le déploiement des compteurs évolués.

³ Il n'y a pas, notamment, de remontée de courbe de charge à un pas de temps suffisamment fin pour analyser efficacement la consommation.